

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2014 – Convocation du 18 novembre 2014

Compte rendu affiché le 5 décembre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Claire LEBAHAR par Claire POINT, Christine PERRIN ESSERTAISE par Maria DA SILVA PIRES.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	26
Votants	21
Exprimés	21

Objet : Suppression de l'emploi de Directeur de Cabinet

La conjoncture économique difficile liée à la forte diminution des dotations de l'État, ajoutée à l'augmentation des charges, ont amené l'équipe municipale à revoir les postes liés à la direction de la mairie, constituée depuis 2010 par un Directeur de Cabinet et un Directeur Général des Services.

Seul un emploi de Directeur Général des Services est conservé ; les missions assurées jusqu' alors par le Directeur de Cabinet sont réparties entre le Directeur des services, d'autres responsables de pôle et certains adjoints.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter la suppression de l'emploi de Directeur de Cabinet dans l'organigramme de la commune.

Le Comité Technique Paritaire, réuni le vendredi 21 novembre 2014, s'est exprimé sur cette question.

Le Conseil Municipal, à la majorité (7 abstentions) :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 21 novembre 2014,
- **AUTORISE la suppression de l'emploi de Directeur de Cabinet telle que présentée ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 novembre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 03/12/2014
- Publication ou affichage le 03/12/2014

Valérie GLATARD, Maire.

